

» leuwier. Et si doit *lesdis vignoblez* (1) retenir, ensi qu'il besongnera ; mais
 » les estoffes yl pora prendre sur les sauchois (2) et dou crut doudit hiretage :
 » et les sauls à tieste (3), qui seroient au-deseure desdittez estoffes, s'aucunes en
 » y avoit, pora-yl copper une fois oudit tierme, à loial taille et, pour une secque
 » sauch qu'il prenderoit, s'il eskeoit, doit-il remettre et planter II verdes plantes
 » de boine saison. Pour lequel leuwier devant dit lidit Sandrars Allars doit et
 » a en couvent à rendre et payer audit Jehan de Lattre et à sen commant, ou
 » commans, cascun an des III ans dessusdis, XXX l. t., monoie coursaule en
 » Haynnau. »

M. C. Jacob de Cordemoy fait hommage à la Société, de la part de M. le docteur H. Baillon, de la *Monographie des Buxacées et des Stylocérées*, que cet auteur vient de publier.

M. Jacob de Cordemoy fait ensuite à la Société la communication suivante :

NOTE SUR LES OVULES DE DEUX GENRES DE DILLÉNIACÉES (suite),

par M. Camille JACOB DE CORDEMOY.

Dans la dernière séance (4), j'ai déjà montré à la Société que, dans les *coustume dou lieu, sans nulles des dittes tieres desroyer, ne refroissier*. (Se dit d'une terre, quand on change la façon ou la manière de la cultiver. Roquefort, *Gloss.* t. II, p. 452) — Quand le fermier avait le droit de *refroissier*, il devait refumer à demi-fumure pour le terme des III dairaines anées, nonobstant que fumé l'euwist en devant. En 1417, il s'oblige à tourner en fiens les estrains (pailles) venans de la cense à lui louée, sans nuls d'icheuls vendre, *ne outrageusement ardoir*, sans riens desroyer, *refroissier*, ne laisser en ries. — Dans un acte de 1270, intitulé *Manumissio hominum de Vitriaco*, les dîmes dues au chapitre de N. D. de Paris se lèvent de *ybernagio, marceschia* (on parle ailleurs de *quatuor modiorum mistolii*, p. 81), *fabis, pisis veciis, queda, leguminibus et alio quocunque genere bladi, leguminis, quede, aut alterius seminis*. (Guérard, *Cart. de N. D. de Paris*, t. II, p. 60.)

(1) Parmi les biens de la collégiale de Saint-Barthélemi, à Béthune, énumérés dans une bulle du pape Nicolas V (1448), nous voyons figurer *vineas*. — Le passage suivant, que nous empruntons au cap. XLVIII (*De vineis de Layaco*) du *Cartulaire* que nous venons de citer, nous paraît important pour l'histoire de la Vigne : *nec licebit eis (hominibus) plantare vites in vineis illis pejoris originis, sed ejusdem vel eciam melioris. Et, si casu contigerit quod ille vinee, coctione vel grandine demolite, fructum non faciant, non minus tamen tenebuntur predicti homines ad solucionem trium modiorum albi vini*. (*Ibid.* p. 69.)

(2) En 1359, un censier a le droit de copper et avoir tout le sauchoit et frasnes, crus sur sa censes de III ans en III ans.

(3) En 1406, on déclare que le fermier pora despouillier et *grower* (a) toutes les sauls et poupelés (peupliers) à tieste, qui sont autour des terres, près et pastures, de III ans en III ans, de point et de saison, rezervet les estapliaus (baliveaux).

(4) Voyez plus haut, page 409.

(a) *Glauwer* des arbres abattus ; les *glauwes* des arbres. — En Normandie, dit M. L. Delisle (*Études sur la condition de la classe agricole*, pp. 366-622), à la bûche proprement dite, ou bûche de molle, on opposait la *gloë*. On appelait gloiers les ouvriers qui la préparaient. — M. Depping définit la *gloë* tout le petit bois vendu sous la hart (*Li:re des métiers*, p. 424, n° 3) ; — petites bûches, peut-être ce que nous appelons rondins, dit M. Louandre (*Mém. de la Soc. d'émulation d'Abbeville*, 1852-57, p. 92, note).

espèces que nous possédons vivantes des genres *Candollea* et *Hibbertia*, les ovules, contrairement à ce qu'avancait M. Guillard, se disposaient, selon qu'ils étaient deux ou plusieurs, suivant deux règles trouvées par M. Payer.

J'ai voulu continuer mes observations sur les espèces conservées dans les herbiers, et j'ai ainsi obtenu des résultats semblables.

J'ai dit que, dans le cas où il y avait deux ovules, ils étaient ascendants, et avaient leur raphé externe, leur micropyle inférieur et interne. J'ai trouvé la même disposition dans les espèces suivantes : *Hibbertia canescens*, *H. linearis* R. Br., *H. diffusa* R. Br., *H. fasciculata* R. Br., *H. obtusifolia* DC., *H. squamosa* Turcz., *H. trachyphylla* Steud., *H. microphylla* Steud., *H. angustifolia*, *H. saligna* R. Br., *Candollea latifolia* Steud., *C. calycina* Steud.

J'ai dit en outre que, si les ovules étaient quatre ou six, ils étaient à l'angle interne, et se disposaient alors sur deux séries, de manière à se toucher par leurs raphés sur la ligne médiane. Les espèces ainsi pluri-ovulées sont moins nombreuses. J'ai observé le nombre quatre sur les *Hibbertia procumbens* DC. et *lactuæfolia* Steud., et le nombre six dans les *Hibbertia corifolia* Sims. et *pedunculata* R. Br.

Deux *Candollea* en outre (*C. glaberrima* Steud. et *C. striata* Steud.) m'ont paru n'avoir qu'un ovule ascendant à raphé aussi extérieur; n'ayant pu les observer assez jeunes, je ne saurais décider s'ils ne présentent pas deux ovules à l'origine, nombre caractéristique du genre, selon les auteurs.

Ainsi douze espèces à deux ovules, quatre à quatre ou six ovules. Ces espèces sont les seules déterminées dans les herbiers. J'en ai examiné aussi plusieurs autres indéterminées, qui ont présenté les mêmes caractères.

Nous voyons donc confirmées les règles établies par MM. Payer et Baillon, et cela dans deux genres au sujet desquels elles avaient été contestées.

J'ajouterai, en finissant, que le résultat auquel je suis arrivé aurait pu presque être prévu, si la prévision en botanique n'était si souvent démentie par l'observation. En effet, les genres *Candollea* et *Hibbertia* doivent peut-être n'en former qu'un seul. On avait donné, pour les différencier, les étamines polyadelphes et la graine arillée dans le premier, les étamines libres et les graines sans arille dans le second. Depuis, on a reconnu la présence de l'arille dans le dernier, où il est même quelquefois bien développé. — J'ajouterai que ce genre a aussi les étamines polyadelphes en partie. M. Payer a montré, dans son *Traité d'Organogénie*, que les étamines naissent en partie soudées dans l'*Hibbertia grossulariæfolia*, et les autres espèces m'ont souvent aussi montré des faisceaux staminaux plus ou moins apparents.

M. Eug. Fournier met sous les yeux de la Société :

1^{er} Le *Senebiera didyma* Pers., qu'il a recueilli sur les berges de la Seine,

à Croisset près Rouen, au mois de juin dernier. Cette espèce n'avait été signalée jusqu'ici que dans des localités maritimes; elle partage évidemment avec le *Scirpus triquetus* DC. le privilège de remonter jusqu'à Rouen avec la marée.

2° Un *Ophioglossum* fort semblable à l'*O. vulgatum* L., mais cueilli en parfait état de fructification, à la date du 25 février, par M. Malbranche, à Saint-Michel-de-la-Haye (Eure), dans le parc de M. Eug. Pouchet.

3° Une variété du *Sambucus nigra* L., mentionnée par M. de Brébisson (*Fl. Norm.* 3^e édit.) sous le nom de var. β *rotundifolia* Malbr., et recueillie par M. Malbranche dans les haies à Eauplet près Rouen.

M. Émile Goubert donne lecture de l'extrait suivant d'une lettre qui lui a été adressée par M. Watelet :

LETTRE DE M. Ad. WATELET A M. GOUBERT.

Soissons, 1^{er} juillet 1859.

Monsieur,

J'accepte avec empressement l'offre que vous me faites de proposer en mon nom, à la Société botanique de France, la communication de mon herbier, pour fournir tous les renseignements dont je puis disposer sur la flore cryptogamique des environs de Paris.

Pour donner une idée de ma collection, je viens de dresser le catalogue de l'une des familles (les Lichens) que je possède. J'ai suivi à peu près l'arrangement de la Flore de Mérat, et je ferai successivement la liste des autres familles en suivant le même guide.

Tous mes échantillons sont bien conservés et bien choisis; quelques-uns même sont fort beaux.

La liste des Lichens recueillis aux environs de Soissons, qui accompagnait cette lettre, est renvoyée à la Commission chargée de diriger la publication de la *Flore cryptogamique des environs de Paris*, et M. le Président prie M. Goubert de transmettre à M. Watelet les remerciements de la Société.

M. Goubert fait ensuite à la Société la communication suivante :

Messieurs, durant une excursion scientifique de plusieurs jours que je viens de faire dans le Vexin français et le Vexin normand, j'ai rencontré quelques raretés de la flore parisienne, et je vous demande la permission d'indiquer ici les localités que j'ai visitées avec intérêt.

Parti de Gisors (Eure), je descendis le cours de l'Epte jusqu'à Bray, suivant ainsi toujours la limite du département de l'Eure. Les bords de l'Epte sont, à certaines places, très riches en *Geum intermedium* Ehrh., surtout à Saint-Clair. Au-dessous de Saint-Clair, près de Berthenonville, dans les prairies à